

## ┌ CFVU DU 22 FEVRIER 2021 ┐

PARTIE – AVIS

### 12/ CONVENTIONS

- 12.01 - Tableau récapitulatif
- 12.02 - DU Dialogues Médiation, Interprétariat et Migrations (UFR Langues)
- 12.03 - Agrégation : allemand, anglais, espagnol (UFR Langues)
- 12.04 - Master ESS (UFR SEG)
- 12.05 - DEMHIL – Lycée Aiguerande (UFR Langues)
- 12.06 - LP logistique et pilotage des flux (UFR Langues)

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

## CONVENTIONS / CFVU DU 22 février 2021

DIPLOME	Conseil UFR / PARTENAIRE	TITRE	OBJET / Description	Renouvellement Avenant Création
1/ DU Médiation, Interprétariat et Migration	UFR : Langues  Partenaires : Centre hospitalier Le Vinatier	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT</b>	Assurer le développement et le fonctionnement du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration ». Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université Lyon 2 et L'Orspere-Samdarra (CH Le Vinatier). La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration » et les engagements respectifs de chacune des parties.	Création
2/ Agrégation	UFR : Langues  Partenaires : ENS de Lyon	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À L'AGRÉGATION D'ALLEMAND (SESSION 2021)</b>	L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'allemand	Renouvellement

3/ Agrégation	UFR : Langues  Partenaires : ENS de Lyon DE	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (SESSION 2021)</b>	L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'anglais	Renouveau
4/ Agrégation	UFR : Langues  Partenaires : ENS de Lyon	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (SESSION 2021)</b>	L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'espagnol	Renouveau
5/ Master ESS	UFR : SEG (Chaire ESS)  Partenaire : AGF SCOP (Alter'Incub)	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT</b>	<b>Formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme,</b> permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, et/ou d'aide à l'insertion professionnelle, et/ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines	Création

6/ Politique d'accompagnement et de réussite des élèves de la Seconde (-3) à la Licence (+3)	UFR : Langues Partenaires : Lycée Aiguerande	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT</b>	Echange d'heures d'intervention.	Création
7/ Licence professionnelle logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale	UFR : Langues Partenaires : FORMAPOSTE SUD EST	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT</b>	Organiser les relations pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de ce diplôme dans le cadre de l'alternance. La Direction Exécutive Courrier de La Poste Auvergne Rhône Alpes engagera à dater du 27 septembre 2020 un groupe de 3 apprentis et 1 alternant, sur la qualification d'organisateur pour une durée de 12 mois.	Création

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## ENTRE D'UNE PART :

**Le Centre hospitalier Le Vinatier**, établissement public de santé, n° SIRET 26690008300012, Dont le siège social est situé 95 boulevard Pinel, BP 300 39, 69678 BRON CEDEX.

Ci-après désignée « L'Orspere-Samdarra » ;

Représenté par son directeur, Monsieur Pascal MARIOTTI

## ET D'AUTRE PART :

**L'Université Lumière Lyon 2**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 86 rue Pasteur, 69007 LYON,

Ci-après désignée « l'Université Lyon 2 » ;

Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

Vu les dispositions de l'article L 613-2 1 du code de l'éducation

Vu les dispositions de l'article L 718-16 alinéa 1 du code de l'éducation,

## Préambule :

Le projet de création du **diplôme universitaire Dialogues « Médiation, interprétariat et migration »** est né d'un partenariat entre la Faculté de langues, de l'Université Lyon2 et l'Observatoire santé mentale, vulnérabilités et sociétés, Orspere-Samdarra au sein du Centre Hospitalier Le Vinatier.

L'objectif est de proposer une formation qui réponde à la nécessité de professionnalisation dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et médical. Cette formation aborde les différents domaines, champs théoriques et situations pratiques qui représentent les besoins de la profession d'interprète en milieu social et médical. Elle permettra ainsi de professionnaliser les interprètes par des compétences spécifiques à l'interprétariat de liaison en milieu social et médical dans le contexte d'accompagnement des personnes migrantes allophones.

## Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent mettre en œuvre leur partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration ». Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université Lyon 2 et L'Orspere-Samdarra (CH Le Vinatier).

La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration » et les engagements respectifs de chacune des parties.

## Article 2 : la maquette pédagogique

La maquette pédagogique est fixée conformément à l'annexe 1 à la présente convention. Les stagiaires suivent 165h d'enseignements organisés autour de 4 modules composés au total de 9 UE.

## Article 3 – Publics bénéficiaires et constitution des groupes

Le DU s'adresse aux stagiaires de la Formation Continue cherchant à se professionnaliser dans le domaine de l'interprétariat de liaison en milieu social et médical dans le contexte d'accompagnement des personnes migrantes allophones.

### Publics cibles pour le recrutement :

*Le diplôme universitaire Dialogues – « Médiation, interprétariat et migration » est ouvert au public suivant : Interprètes en milieu social, médical et juridique en activité souhaitant se former/spécialiser ; personnel de structures sociales et médicales amené à servir d'interprète et/ou médiateur souhaitant se former/spécialiser ; réfugiés travaillant en tant qu'interprètes ou/et médiateurs souhaitant se former et se professionnaliser ; jeunes diplômés en traduction et/ou interprétation souhaitant se spécialiser ; interprètes ou médiateurs bénévoles, intervenant dans différentes structures ou associations ; demandeurs d'emploi ;*

### Critères / prérequis :

- 6 mois expérience professionnelle
- Maîtrise du français : B1 pour parcours + FLE et B2 pour parcours classique.
- Maîtrise d'une langue de la migration
- Document d'identité en règle (carte d'identité/passeport/titre de séjour)

## Article 4 – Organisation pédagogique de la formation

### Durée, rythme et calendrier :

La formation débute en octobre de l'année universitaire N et se termine en juin de l'année universitaire de l'année N+1, elle est d'une durée de 8 mois. (cf calendrier prévisionnel en annexe)

Les cours auront lieu 3 jours par mois en moyenne au Centre hospitalier Le Vinatier.

Les stagiaires suivront 165h de cours sous forme de 4 modules correspondant à 9 UE (l'UE 9 étant le stage) (cf. la maquette pédagogique en annexe).

Parcours		obligatoires		optionnels		volume horaire
		Module 1	Module 4	Module 2	Module 3	
<b>Parcours 1 complet</b>	4 modules	81	14	36	34	<b>165</b>
<b>Parcours 2 incomplet</b>	3 modules	81	14	36		<b>131</b>
<b>Parcours 3 incomplet</b>	3 modules	81	14		34	<b>129</b>

Un stage de 50 h sera proposé aux étudiants.  
Un rapport de stage sera produit à l'issue de ce stage.

**Modalités de validation de la formation :**

Ce diplôme est un diplôme Universitaire délivré par l'Université Lyon 2. Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Lyon 2, sur proposition de l'équipe pédagogique de la formation chaque année. L'évaluation des travaux des étudiants sera réalisée par les référents de modules et validée par le responsable pédagogique du diplôme à Lyon 2, Enseignant Chercheur de l'Université Lyon 2.

Une soutenance orale aura lieu devant un jury composé d'un-e membre du comité pédagogique et  
Le diplôme universitaire sera validé par le biais du contrôle continu qui sera examiné par les membres du comité pédagogique.

**Composition du Comité pédagogique :**

La composition de la commission pédagogique sera arrêtée par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Lyon 2, sur proposition de l'équipe pédagogique de la formation chaque année (Université Lyon 2 et Orspere-Samdarra)

Un conseil de perfectionnement de la formation se réunira à la fin de chaque année scolaire pour évaluer la qualité des enseignements dispensés et des modules et les éventuelles adaptations pédagogiques, à partir des évaluations des étudiant-e-s. Sa composition sera établie conjointement entre l'Université Lyon 2 et Orspere-Samdarra.

## **Article 5 – Organisation administrative de la formation**

**Répartition des enseignements entre structures :**

- L'Orspere-Samdarra dispose de compétences spécifiques dans le domaine de l'intervention sociale (précarité, migration, vulnérabilité, interprétariat) ... et de la santé mentale et propose déjà des actions de soutien aux professionnels. L'Orspere-Samdarra s'engage à intervenir sur ce volet d'expertise, sur l'accompagnement pédagogique des stagiaires et sur la coordination administrative et pédagogique de la formation. L'université Lyon 2 dispose de compétences spécifiques dans le domaine pédagogique et de l'interprétariat et s'engage à intervenir sur ce volet d'expertise, ainsi que sur l'accompagnement pédagogique des stagiaires.

**Les modalités de recrutement :**

Les campagnes de recrutement sont organisées en 2 vagues.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission composée d'au moins quatre membres de l'équipe pédagogique de la formation et présidée par le.la directeur.trice du DU. Le dossier est composé d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation articulée autour de son cursus de formation et de son expérience (bénévole, citoyenne, professionnelle

**Responsabilité du diplôme, gestion administrative et de scolarité :**

L'université Lyon 2 est l'établissement responsable du diplôme. L'inscription pédagogique des stagiaires, la saisie des notes, la délivrance du diplôme et l'envoi du diplôme aux étudiants sont assurées par la faculté de langues de l'Université Lyon 2.

Les inscriptions administratives des stagiaires sont assurées par le service commun de la formation continue de l'Université (SCFC).

Les contrats et conventions de formation continue sont gérés par le SCFC de l'université Lyon 2 ainsi que les demandes de CPF, en cas d'enregistrement du DU au répertoire spécifique.

**Gestion de scolarité : Saisie et envoi des emplois du temps / Assiduité / Gestion des salles/ reproduction des documents**

L'Orspere-Samdarra s'engage à assurer l'accueil des stagiaires et à organiser la logistique des interventions, qui auront lieu sur le site du CH Le Vinatier sise 95 bd Pinel à Bron.

La gestion de la scolarité, concernant les emplois du temps, l'assiduité, la reproduction des documents et les salles, est assurée par l'Orspere-Samdarra.

**Animation du partenariat :**

L'Orspere-Samdarra s'engage également à assurer la coordination avec les partenaires des secteurs de l'action sociale, de la santé mentale et/ de l'interprétariat intervenants dans le cadre de l'organisation du Diplôme Universitaire.

**Le recrutement des enseignants vacataires et les suivis des paiements :**

Ils seront assurés par l'Université Lyon 2, l'UFR de langues, pour les heures relevant de l'expertise Lyon 2 et par l'Orspere-Samdarra concernant son expertise.

**Suivi et enquêtes post formation**

L'Orspere-Samdarra sera responsable d'évaluer le suivi et effectuer les enquêtes deux fois par an pour la première année et une fois par an pour les années suivantes.

**Reproduction des documents**

La reproduction des documents sera assurée par l'Orspere-Samdarra.

**Répartition des enseignements entre structures**

L'Orspere-Samdarra assurera 2/3 de la programmation enseignements. L'université Lyon 2 prendra en charge 1/3 des enseignements.es

**Article 6 – Actions de communication****Communication autour du diplôme :**

La communication sur la formation est prise en charge par l'Orspere-Samdarra qui s'engage à faire la promotion du diplôme universitaire à l'échelle régionale et nationale. L'Orspere-Samdarra s'engage aussi à assurer le partenariat avec les différentes entités participantes au diplôme universitaire.

L'Université Lyon 2 relaie ces informations sur son site internet.

Chaque partenaire peut communiquer sur la formation via leur site internet respectif, leur catalogue de formation.

### **Documents**

Une plaquette du DU sera réalisée par l'Orspere-Samdarra.

### **Logos des partenaires :**

L'Orspere-Samdarra s'engage à faire paraître les logos des partenaires sur toutes les actions de communication.

## **Article 7 – Dispositions financières et comptable**

L'université Lumière Lyon 2 est seule habilitée à percevoir les recettes liées aux inscriptions des stagiaires à la formation (5 tarifs proposés).

Pour les publics dont l'inscription est subventionnée (Tarif 3) - l'Orspere –Samdarra s'engage à recueillir les fonds et à procéder à un virement de la totalité du montant à l'Université Lyon 2 qui conditionne l'inscription administrative des stagiaires et la gestion de leur convention de formation.

L'ouverture de la formation, pour être à l'équilibre financier, nécessitera l'inscription de 15 stagiaires minimum. Le seuil de rentabilité est fixé à un minimum de 15 inscrits, la formation ne pouvant accueillir que 25 candidats maximum (1 groupe).

Tant que l'enregistrement au répertoire spécifique de ce DU n'est pas acté, permettant de mobiliser les fonds de CPF, l'Orspere-Samdarra s'engage à financer les 5 parcours en tarif 3.

Les 2 établissements s'engagent à organiser un Copil en fin d'année universitaire et établir un bilan financier. Le solde excédentaire ou déficitaire de ce bilan sera réparti à hauteur des dépenses des deux établissements. L'excédent ne pouvant porter sur les publics subventionnés par l'Orspere-Samdarra.

## **Article 8 – Enregistrement de la certification au répertoire spécifique**

Le pilotage de l'inscription au répertoire spécifique est assuré par un représentant Lyon 2, s'agissant d'un diplôme de l'Université. L'Orspere-Samdarra s'engage à prendre en charge la rédaction du dossier, et à finaliser le dossier afin d'assurer un enregistrement au RS pour la rentrée 2022. Le dossier sera déposé par l'Université Lyon 2, en son nom.

Tableau financier synthétique :

**Budget prévisionnel :**

		Orspere-Samdarra	
<b>DEPENSES</b>	<b>Lyon 2</b>		<b>Total</b>
<b>Charges directes</b>	<b>12 663 €</b>	<b>10 123 €</b>	
<i>dont enseignements</i>	9244€	5 720 €	
<i>dont accompagnement</i>	1 956 €	780 €	
<i>dont pilotage</i>	1463 €	623 €	
<i>dont fonctionnement</i>		3 000 €	
<b>Charges indirectes</b>	<b>4 303 €</b>	<b>4 932 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 965 €</b>	<b>15055 €</b>	<b>32 020 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Lyon 2</b>	<b>Orspere-Samdarra</b>	<b>Total</b>
<i>dont recettes tarifs</i>	32 170 €		
<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>32 170 €</b>		<b>32 170 €</b>
<b>DIFFERENTIEL</b>			<b>150 €</b>

**Article 9 – Tarifs de la formation**

Les tarifs de la formation sont votés par le Conseil d'administration de l'Université Lyon 2. Cinq tarifs sont proposés tenant compte des statuts des candidats (financement individuel ou financement tiers) et de la durée de la formation (DU ou formation modulaire) selon le régime des stagiaires (tarif applicable aux personnes en activité faisant financer leur formation d'une part et tarif applicable aux personnes s'inscrivant à titre individuel payant d'autre part et selon les modules choisis). Les stagiaires subventionnés se verront appliquer le tarif employeur.

**Article 10 – Assurances et sécurité**

L'Orspere-Samdarra déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'accueil des étudiants de l'Université Lyon 2 dans ses locaux.

**Article 11 – Durée, modification, dénonciation**

La présente convention prend effet à compter à la signature la convention jusqu'au 1 juillet 2022.

Modification de la convention :

Toute modification des termes de la présente convention donnera lieu à la signature d'un avenant numéroté et signé par les deux parties.

Dénonciation :

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de (deux) mois. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

## Article 12 – Règlement des litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le

En deux exemplaires originaux

La présidente de l'Université Lyon 2

Le directeur du CH Le Vinatier

Nathalie DOMPNIER

Pascal MARIOTTI

## ANNEXES

Maquette pédagogique :

Maquette pédagogique DU_Dialogues						
Unités d'enseignement		Enseignements		TD	Volume Total	Volume UE
<b>MODULE 1 : TRAJECTOIRES MIGRATOIRES / obligatoire</b>						<b>81</b>
UE1	Trajectoires Migratoires	ENS 1.1	Trajectoires migratoires et procédures	6	6	18
		ENS 1.2	Discriminations	6	6	
		ENS 1.3	Droit Asile	6	6	
		ENS 1.4		0	0	
UE2	Postures professionnelles	ENS 2.1	Dialogues sur la pratique	6	6	21
		ENS 2.2	Méthodologie d'intervention	6	6	
		ENS 2.3	Ethique et Postures	3	3	
		ENS 2.4	Situations de communication	6	6	
UE3	Pratiques de médiation	ENS 3.1	Pratiques de médiation et interprétariat	12	12	42
		ENS 3.2	Ateliers de réflexion	12	12	
		ENS 3.3	Interprétation et médiation comme interaction	3	3	
		ENS 3.4	Projet participatif	15	15	
<b>MODULE 2: SANTE</b>						<b>36</b>
UE4	Santé mentale	ENS 4.1	Approche science sociales	6	6	18
		ENS 4.2	Concepts fondamentaux	6	6	
		ENS 4.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 4.4			0	
UE5	Santé Somatique	ENS 5.1	Approche sciences sociales	6	6	18
		ENS 5.2	Concepts fondamentaux	6	6	
		ENS 5.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 5.4			0	
<b>MODULE 3: SOCIO-JURIDIQUE</b>						<b>34</b>
UE6	Social	ENS 6.1	Approche sciences sociales	5	5	16
		ENS 6.2	Droit Social	5	5	
		ENS 6.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 6.4			0	
UE7	Juridique	ENS 7.1	Approche sciences sociales	6	6	18
		ENS 7.2	droit et concepts fondamentaux pénal	6	6	
		ENS 7.3	Dialogues sur la pratique	6	6	
		ENS 7.4				
<b>MODULE 4 : TECHNIQUES D'INTERPRETATION / obligatoire</b>						<b>14</b>
UE8	Techniques d'interprétation	ENS 6.1	Communication et formes d'interprétation	6	6	14
		ENS 6.2	Documentation et traduction	4	4	
		ENS 6.3	Interprétariat par téléphone et vidéo-conférence	4	4	
		ENS 6.4			0	
<b>TOTAL enseignements</b>						<b>165</b>
<b>MODULE 5 : PROFESSIONNALISATION</b>						
UE9	Professionalisation	ENS 67.3	Stage (suivi stage)	50	0	0
		ENS 67.5	mémoire (suivi mémoire)		0	
<b>Total enseignement</b>						<b>165</b>
Stage durée						<b>50</b>

septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
mer 01 <sup>35</sup>	<b>ven 01</b> Médiation (2h)	<b>lun 01</b>	mer 01 <sup>48</sup>	<b>sam 01</b>	mar 01	mar 01	<b>ven 01</b> Pratique Soc	dim 01	mer 01 <sup>22</sup>	<b>ven 01</b> Édition UE3 (2h)	lun 01	jeu 01
jeu 02	sam 02	mar 02	jeu 02	dim 02	mer 02 <sup>5</sup>	mer 02 <sup>9</sup>	sam 02 UE6 (2h) (3h)	lun 02	jeu 02	sam 02 Édition UE3	mar 02	ven 02
ven 03	dim 03	mer 03 <sup>44</sup>	<b>ven 03</b> (2h) et projet	lun 03	jeu 03	jeu 03	dim 03	mar 03	<b>ven 03</b> le réflexion	dim 03	mer 03 <sup>31</sup>	sam 03
sam 04	lun 04	jeu 04	sam 04 UE1(3h) (3h)	mar 04	<b>ven 04</b> Pratique S.Sc	<b>ven 04</b> Médiation (2h)	lun 04	mer 04 <sup>18</sup>	sam 04 l'interprète	lun 04	jeu 04	dim 04
dim 05	mar 05	<b>ven 05</b> réflexion (2h)	dim 05	mer 05 <sup>1</sup>	sam 05 Économique	sam 05 Social UE	mar 05	jeu 05	dim 05	mar 05	ven 05	lun 05
lun 06	mer 06 <sup>40</sup>	sam 06 Anniste UE	lun 06	jeu 06	dim 06	dim 06	mer 06 <sup>14</sup>	ven 06	lun 06	mer 06 <sup>27</sup>	sam 06	mar 06
mar 07	jeu 07	dim 07	mar 07	<b>ven 07</b> (2h) et Pre	lun 07	lun 07	jeu 07	sam 07	mar 07	jeu 07	dim 07	mer 07 <sup>36</sup>
mer 08 <sup>36</sup>	ven 08	lun 08	mer 08 <sup>49</sup>	sam 08 UE1 (3h)	mar 08	mar 08	ven 08	dim 08	mer 08 <sup>23</sup>	ven 08	lun 08	jeu 08
jeu 09	sam 09	mar 09	jeu 09	dim 09	mer 09 <sup>6</sup>	mer 09 <sup>10</sup>	sam 09	lun 09	jeu 09	sam 09	mar 09	ven 09
ven 10	dim 10	mer 10 <sup>45</sup>	ven 10	lun 10	jeu 10	jeu 10	dim 10	mar 10	ven 10	dim 10	mer 10 <sup>32</sup>	sam 10
sam 11	lun 11	<b>jeu 11</b>	sam 11	mar 11	ven 11	ven 11	lun 11	mer 11 <sup>19</sup>	sam 11	lun 11	jeu 11	dim 11
dim 12	mar 12	ven 12	dim 12	mer 12 <sup>2</sup>	sam 12	sam 12	mar 12	jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	lun 12
lun 13	mer 13 <sup>41</sup>	sam 13	lun 13	jeu 13	dim 13	dim 13	mer 13 <sup>15</sup>	<b>ven 13</b> Médiation UE3	lun 13	mer 13 <sup>28</sup>	sam 13	mar 13
mar 14	jeu 14	dim 14	mar 14	ven 14	lun 14	lun 14	jeu 14	sam 14 UE7 (3h) (3h)	mar 14	<b>jeu 14</b>	dim 14	mer 14 <sup>37</sup>
mer 15 <sup>37</sup>	<b>ven 15</b> dialogues sur	lun 15	mer 15 <sup>50</sup>	sam 15	mar 15	mar 15	ven 15	dim 15	mer 15 <sup>24</sup>	ven 15	<b>lun 15</b>	jeu 15
jeu 16	sam 16 Intervention U	mar 16	jeu 16	dim 16	mer 16 <sup>7</sup>	mer 16 <sup>11</sup>	sam 16	lun 16	jeu 16	sam 16	mar 16	ven 16
ven 17	dim 17	mer 17 <sup>46</sup>	<b>ven 17</b> dialogues sur le	lun 17	jeu 17	jeu 17	dim 17	mar 17	<b>ven 17</b> tiques de m	dim 17	mer 17 <sup>33</sup>	sam 17
sam 18	lun 18	jeu 18	sam 18 c S.Menta	mar 18	ven 18	<b>ven 18</b> ues sur la p	<b>lun 18</b>	mer 18 <sup>20</sup>	sam 18 l'imme inte	lun 18	jeu 18	dim 18
dim 19	mar 19	<b>ven 19</b> ss de média	dim 19	mer 19 <sup>3</sup>	sam 19	sam 19 S.somat	mar 19	jeu 19	dim 19	mar 19	ven 19	lun 19
lun 20	mer 20	sam 20 atures prof	lun 20	jeu 20	dim 20	dim 20	mer 20 <sup>16</sup>	ven 20	lun 20	mer 20 <sup>29</sup>	sam 20	mar 20
mar 21	jeu 21	dim 21	mar 21	<b>ven 21</b> ues sur la p	lun 21	lun 21	jeu 21	sam 21	mar 21	jeu 21	dim 21	mer 21 <sup>38</sup>
mer 22 <sup>38</sup>	ven 22	lun 22	mer 22 <sup>51</sup>	sam 22 Mentale U	mar 22	mar 22	ven 22	dim 22	mer 22 <sup>25</sup>	ven 22	lun 22	jeu 22
jeu 23	sam 23	mar 23	jeu 23	dim 23	mer 23 <sup>6</sup>	mer 23 <sup>12</sup>	sam 23	lun 23	jeu 23	sam 23	mar 23	ven 23
ven 24	dim 24	mer 24 <sup>47</sup>	ven 24	lun 24	jeu 24	jeu 24	dim 24	mar 24	ven 24	dim 24	mer 24 <sup>34</sup>	sam 24
sam 25	lun 25	jeu 25	<b>sam 25</b>	mar 25	ven 25	ven 25	lun 25	mer 25 <sup>21</sup>	sam 25	lun 25	jeu 25	dim 25
dim 26	mar 26	ven 26	dim 26	mer 26 <sup>4</sup>	sam 26	sam 26	mar 26	jeu 26	dim 26	mar 26	ven 26	lun 26
lun 27	mer 27	sam 27	lun 27	jeu 27	dim 27	dim 27	mer 27 <sup>17</sup>	<b>ven 27</b> atique Jurid	lun 27	mer 27 <sup>30</sup>	sam 27	mar 27
mar 28	jeu 28	dim 28	mar 28	ven 28	lun 28	lun 28	jeu 28	sam 28 que Jurid	mar 28	jeu 28	dim 28	mer 28 <sup>39</sup>
mer 29 <sup>39</sup>	ven 29	lun 29	mer 29 <sup>52</sup>	sam 29			mar 29	<b>ven 29</b> Édition UE3	dim 29	mer 29 <sup>26</sup>	ven 29	lun 29
jeu 30	sam 30	mar 30	jeu 30	dim 30			mer 30 <sup>13</sup>	sam 30 Juridique U	lun 30	jeu 30	sam 30	mar 30
	dim 31		ven 31	lun 31			jeu 31		<b>mar 31</b>		dim 31	mer 31 <sup>35</sup>

**D'Octobre à juin :**  
 Les cours se dérouleront trois jours par mois en moyenne soit 18h30 par mois (vendredi toute la journée et samedi matin) 2 vendredis (journée complète) et 2 samedis (demi-journée) par mois



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ALLEMAND (SESSION 2021)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,  
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07  
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER  
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

**Et**

**l'École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON  
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'allemand et établissent à cet effet la présente convention.

**Préambule**

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Littérature ancienne
- Littérature classique
- Littérature moderne
- Civilisation
- Histoire des idées
- Option « Linguistique »
- Option « Littérature »
- Option « Civilisation »

## **1. Inscriptions administrative et pédagogique**

### ***1.1. Inscription administrative***

Les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et les étudiant.es de l'ENS de Lyon fréquentant ces enseignements devront être régulièrement inscrit.es dans leur établissement respectif et couvert.es par une assurance responsabilité civile individuelle.

### ***1.2. Inscription pédagogique***

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le/la responsable de l'agrégation d'allemand de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiant.es concerné.es.

## **2. Organisation pédagogique**

2.1. Auront lieu à l'Université Lyon 2 les cours suivants :

- Littérature classique (pour partie)
- Option « Littérature »

2.2. Auront lieu à l'ENS de Lyon les cours suivants :

- Littérature ancienne
- Littérature classique (pour partie)
- Littérature moderne
- Histoire des idées
- Civilisation
- Option « Linguistique »
- Option « Civilisation »

2.3. Transmission des notes.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'Université Lyon 2 seront transmises par le/la responsable de l'agrégation d'allemand de l'Université Lyon 2 au/à la responsable de l'agrégation d'allemand de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'ENS de Lyon seront transmises par le/la responsable de l'agrégation d'allemand de l'ENS de Lyon au/à la responsable de l'agrégation d'allemand de l'Université Lyon 2.

## **3. Prise en charge des heures d'enseignement**

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par la présente convention se monte à 544 HETD (voir tableau en annexe de la présente convention).

3.2. Sur ces 544 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 218 HETD et l'ENS de Lyon 326 HETD.

3.3. Les 218 HETD prises en charge par l'Université Lyon 2 se décomposent comme suit :

126 HETD (84 h CM) sont assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'Université Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire.

- 92 HETD de colles sont prises en charge par l'Université Lyon 2, dont 40 HETD assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.

3.4. Les 326 HETD prises en charge par l'ENS de Lyon se décomposent comme suit :

205 HETD (122 h CM = 183 HETD + 22 HETD « colles ») sont assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.

Un complément de cours de 22,5 HETD (15h CM) pour la littérature ancienne est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 13,5 HETD (9h CM) pour la littérature classique est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 22,5 HETD (15h CM) pour la civilisation (« tronc commun ») est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 13,5 HETD (9h CM) pour l'option littérature est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire. de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Des vacances pour l'option civilisation (49 HETD = 30 HETD + 2 HETD «colles») seront assurées par un.e enseignant.e-chercheur.e extérieur aux deux établissements.

3.5. La rémunération des heures de cours (soit 72 HETD) assurées par les enseignant.es-chercheur.es de l'Université Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire et prises en charge par l'ENS de Lyon s'effectuera sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré de 5% de retraite additionnelle à la date du 30 juin 2021.

Cette rémunération donnera lieu à un versement au compte de l'Agent comptable de l'Université Lyon 2 sur présentation, au plus tard le 30 juin 2021, d'une facture émise par l'Université Lyon 2.

3.6. La rémunération des heures de colles (soit 40 HETD) assurées par les enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire et prises en charge par l'Université Lyon 2 s'effectuera sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré de 5% de retraite additionnelle à la date du 30 juin 2021.

Cette rémunération donnera lieu à un versement au compte de l'Agent comptable de l'ENS de Lyon sur présentation, au plus tard le 30 juin 2021, d'une facture émise par l'ENS de Lyon.

#### **4. Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

## 5. Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-2021 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Lyon, le

Pour l'Université Lyon 2  
La Présidente  
Nathalie DOMPNIER

Signature et cachet

A Lyon, le

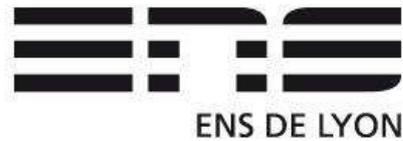
Pour l'ENS de Lyon  
Le Président  
Jean-François PINTON

Signature et cachet

**ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
entre l'ENS de Lyon et l'Université Lyon 2  
relatif à la préparation de la session 2021 de l'agrégation d'allemand**

<b>Intitulé du cours</b>	<b>HETD prises en charge par l'ENS de Lyon</b>	<b>HETD prises en charge par l'Université Lyon 2</b>
Littérature ancienne	15h CM = 22,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  <b>Total : 22,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 20 HETD (EC Lyon 2)  <b>Total : 51,5 HETD</b>
Littérature classique	9h CM = 13,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  12h CM = 18h HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 31,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 51,5 HETD</b>
Littérature moderne	40h CM = 60 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 60 HETD</b>	Colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 20 HETD</b>
Civilisation	15h CM = 22,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  <b>Total : 22,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 20 HETD (EC Lyon 2)  <b>Total : 51,5 HETD</b>
Histoire des idées	40h CM = 60 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  Colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 80 HETD</b>	
Option linguistique	30h CM = 45 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  + colles = 2 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)	

	<b>Total : 47 HETD</b>	
Option littérature	9h CM = 13,5h HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  <b>Total : 13,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 12 HETD (EC Lyon 2)  <b>Total : 43,5 HETD</b>
Option civilisation	30h CM = 45 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  + colles = 4 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 49 HETD</b>	
<b>Total</b>	<b>326 HETD</b>	<b>218 HETD</b>



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (SESSION 2021)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,  
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07  
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER**

**ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

*Et*

**l'École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON**

**ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2020 de l'agrégation externe d'anglais et établissent à cet effet la présente convention.

**Préambule**

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Option B : Civilisation

Par ailleurs, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon co-organisent et co-financent la venue de deux intervenants extérieurs pour deux conférences de 3h chacune :

- La BBC (John Mullen, Université de Rouen)
- *Howards End*, le film (Laurent Mellet, Université de Toulouse)

## **1. Inscriptions administrative et pédagogique**

### **1.1. Inscription administrative.**

Les étudiant.e.s de l'Université Lyon 2 et les étudiant.e.s de l'ENS de Lyon suivant ces enseignements devront être régulièrement inscrit.e.s dans leur établissement respectif et couvert.e.s par une assurance individuelle.

### **1.2. Inscription pédagogique.**

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le.la responsable de l'agrégation d'anglais de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiant.e.s concerné.e.s.

## **2. Transmission des notes**

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'Université Lyon 2 seront transmises par le.la responsable de l'agrégation d'anglais de l'Université Lyon 2 à son homologue de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'ENS de Lyon seront transmises par le.la responsable de l'agrégation d'anglais de l'ENS de Lyon à son homologue de l'Université Lyon 2.

## **3. Prise en charge des heures d'enseignement**

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par la présente convention se monte à 36 HETD (voir tableau en annexe de la présente convention).

Sur ces 36 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 27 HETD et l'ENS de Lyon 9 HETD.

Les 27 HETD (18h CM) prises en charge par l'Université Lyon 2 sont assurées par un enseignant-chercheur de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire

Les 9 HETD (2 x 3hCM) prises en charge par l'ENS de Lyon sont assurées par deux intervenants extérieurs pour les deux conférences de 3h.

## **4. Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

## **5. Entrée en vigueur et durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-21 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

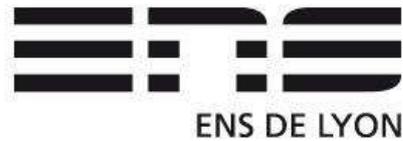
Le

La Présidente de l'Université Lumière-Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

**ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (2021) ENTRE L'UNIVERSITE LYON 2 ET L'ENS DE  
LYON**

INTITULE DU COURS	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'ENS DE LYON	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE LYON 2
<p>OPTIONS</p> <p><b>Civilisation, Option B</b></p> <p>CONFERENCES</p> <p><b>La BBC, conférence</b></p> <p><b><i>Howards End</i>, le film, conférence</b></p>	<p>3h CM = 4,5 HETD</p> <p>3h CM = 4,5 HETD</p>	<p>18h CM = 27 HETD EC Lyon 2, service statutaire</p>
<b>TOTAL</b>	<b>total : 9 HETD</b>	<b>total : 27 HETD</b>



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (SESSION 2021)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,  
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07  
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER  
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

**Et**

**l'École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON  
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lumière-Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'espagnol et établissent à cet effet la présente convention.

**Préambule**

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lumière-Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Question 1 : **María de Zayas, *Novelas amorosas y ejemplares***
- Question 2 : **Federico García Lorca, *Poeta en Nueva York***
- Question 3 : **Leonardo Padura, *La novela de mi vida***
- Question 4 : **Mémoire du franquisme**
- Question 5 : **Explorations, conquêtes et revers de conquête**
- Thème
- Version

- Linguistique
- Option latin
- Option catalan
- Option portugais

## **1. Inscriptions administrative et pédagogique**

### **1.1. Inscription administrative.**

Les étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 et les élèves et les auditeurs d'agrégation de l'ENS de Lyon suivant ces enseignements devront être régulièrement inscrits dans leurs établissements respectifs et couverts par une assurance individuelle.

### **1.2. Inscription pédagogique.**

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le responsable de l'agrégation d'espagnol de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiants concernés.

## **2. Transmission des notes**

Les notes attribuées par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'Université Lyon 2 seront transmises par le responsable de l'agrégation d'espagnol de l'Université Lyon 2 au responsable de l'agrégation d'espagnol de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'ENS de Lyon seront transmises par le responsable de l'agrégation d'espagnol de l'ENS de Lyon au responsable de l'agrégation d'espagnol de l'Université Lyon 2.

## **3. Prise en charge des heures d'enseignement**

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par le présent avenant se monte à 748 HETD (voir tableau en annexe du présent avenant).

3.2. Sur ces 748 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 348 HETD et l'ENS de Lyon 400 HETD.

3.3. Les 348 HETD prises en charge par l'Université Lyon 2 sont assurées par des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire.

3.4. Les 400 HETD prises en charge par l'ENS de Lyon se décomposent comme suit :

- 300 HETD sont assurées par des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.
- 70 HTD sont assurées par un enseignant-chercheur sous convention entre l'ENS de Lyon et Lyon 3.
- 30 HETD sont assurées par des vacataires rémunérés par l'ENS de Lyon.

#### **4. Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l'application du présent avenant, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

A défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

#### **5. Entrée en vigueur et durée de l'avenant**

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-2021 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

Le

La Présidente de l'Université Lumière-Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

**ANNEXE À L'AVENANT À LA CONVENTION de PARTENARIAT RELATIVE À  
LA PRÉPARATION DE L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (2021) ENTRE  
L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 ET L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE  
LYON**

INTITULE DU COURS	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'ENS DE LYON	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE LYON 2
QUESTION 1 <b>María de Zayas, <i>Novelas amorosas y ejemplares</i></b>	<i>36hCM préparation aux écrits (EC convention entre l'ENS de Lyon et Lyon 3)</i> <i>16hTD préparation aux oraux (vacataire)</i> <b>total : 70 hTD</b>	<b>total : 0hTD</b>
QUESTION 2 <b>Federico García Lorca, <i>Poeta en Nueva York</i></b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 35hTD</b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 35hTD</b>
QUESTION 3 <b>Leonardo Padura, <i>La novela de mi vida</i></b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 35 hTD</b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 35 hTD</b>
QUESTION 4 <b>Mémoire du franquisme</b>	<b>total : 0 hTD</b>	<i>36hCM préparation aux écrits + 16hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 70 hTD</b>
QUESTION 5 <b>Explorations, conquêtes et revers de conquête</b>	<b>total : 0 hTD</b>	<i>36hCM préparation aux écrits + 16hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 70hTD</b>
THEME	<i>36hCM préparation aux écrits (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 54hTD</b>	<b>total : hTD</b>
VERSION	<i>10hCM préparation aux écrits (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 15 hTD</b>	<i>26hCM préparation aux écrits (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 39hTD</b>
LINGUISTIQUE		46 h CM (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)

	<b>total : 0 hTD</b>	<b>total : 69 h TD</b>
OPTION LATIN	24hCM (Vacataires) 15hTD par EC statutaire de l'ENS de Lyon <b>total : 51 hTD</b>	<b>total : 0 hTD</b>
OPTION CATALAN	40h TD (Lecteur de l'ENS de Lyon, service statutaire) <b>total : 40 hTD</b>	15h TD (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire) <b>total : 15 hTD</b>
OPTION PORTUGAIS	40h TD (Lecteur de l'ENS de Lyon, service statutaire) <b>total : 40 hTD</b>	15h TD (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire) <b>total : 15 hTD</b>
CONFERENCES	40h CM (Vacataires) <b>total : 60hTD</b>	<b>total : 0 hTD</b>
<b>TOTAL</b>	<b>400h TD</b>	<b>348h TD</b>

## Convention de Partenariat

Entre

**L'Université Lumière Lyon 2**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Et plus particulièrement sa composante la Chaire d'entrepreneuriat en Economie sociale et solidaire « Chaire ESS »,

sise 86 rue Pasteur 69007 Lyon,

représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER,

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

et :

**L'Union Régionale des Scop et Scic Auvergne-Rhône-Alpes**,

Et plus particulièrement sa composante « Alter'Incub »,

sise 10 avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin

Représentée par sa déléguée générale et directrice développement Meryem YILMAZ,

ci après désignée « URSCOP »

### Préambule

#### **Présentation d'Alter'Incub**

*Porté par l'Union Régionale des Scop Auvergne-Rhône-Alpes (association loi 1901), Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie du soutien du Fonds Social Européen et de la Région Rhône-Alpes.*

#### 1. Le dispositif Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est un incubateur. Il accompagne la création d'entreprises socialement innovantes pleinement ancrées dans le champ économique, mais dédiées à l'intérêt collectif, au plus près des besoins liés à l'évolution de notre société (environnement, tourisme, santé, TIC, services à la personne, consommation, habitat...). Par l'implication des territoires, des filières ou de la recherche en sciences humaines et sociales, Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes vise le développement de nouvelles filières d'activités, basées sur la coopération et la synergie de compétences multiples.

#### 2. La démarche d'accompagnement

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est un révélateur, un facilitateur et un accélérateur de projets à partir d'un accompagnement mixant :

- Un volet pédagogique, fondé sur un accompagnement « sur-mesure », individuel et collectif, en particulier sur les aspects économiques, financiers, organisationnels intégrant les composantes de l'innovation sociale.

- Un volet scientifique si nécessaire grâce à un partenariat scientifique organisant l'appui au développement du projet d'entreprise sur ses dimensions d'innovation sociale en mobilisant les ressources de la Recherche.
- Un « moyen » d'accès aux ressources locales d'accompagnement.

#### a. La pré-Incubation

D'une durée maximale de 6 mois, l'objectif est d'évaluer les projets sélectionnés et d'analyser leurs conditions de faisabilité :

- Adéquation équipe / projet et capacité à mener le projet
- Existence ou non d'un marché porteur
- Modèle économique et rentabilité potentielle
- Capacité à lever les financements nécessaires au projet
- Absence de contraintes techniques, juridiques, règlementaires ou capacité à les lever.
- Capacité à co-construire le projet et à trouver des partenaires et/ou associés

A l'issue de cette période, les projets sont auditionnés par le jury d'Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes qui statue sur l'opportunité de les faire rentrer en phase d'incubation.

#### b. L'Incubation

D'une durée maximale de 12 mois, l'objectif est de faire évoluer les projets jusqu'à la création de l'entreprise. A ce titre, les porteurs de projet bénéficient :

- D'un appui technique et méthodologique
- D'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de leur projet
- D'une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs...
- De temps collectifs de formation et de mutualisation d'expériences
- D'un accompagnement à la recherche de financements directs ou indirects

### 3. Le territoire d'intervention

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes déploie son activité sur l'ensemble de la région administrative Auvergne-Rhône-Alpes. L'incubateur a son siège à Vaulx-en-Velin dans la proche banlieue de Lyon et dispose d'une agence à Beaumont, proche banlieue de Clermont-Ferrand et d'une agence à Grenoble. Toutes les agences d'Alter'Incub sont en lien avec les agences de l'URSCOP. Ainsi, en 2021 une agence dans la Drôme sera également déployée.

**L'Union régionale des sociétés coopératives entretient avec la Chaire ESS de l'Université de Lyon 2 des liens étroits depuis sa création. Lyon est depuis longtemps un vivier régional important de projets d'innovation sociale avec un tissu d'acteurs structurés (accompagnateurs, financeurs, laboratoires de recherche) et des politiques publiques favorables à leur développement.**

**Il convient de travailler conjointement avec les acteurs en présence en créant des synergies entre les actions des deux partenaires et en mutualisant leurs savoir-faire de manière à proposer un accompagnement riche et complet à ceux et celles qui désirent entreprendre dans la région Auvergne Rhône Alpes, à outiller les étudiant.e.s pour**

## **comprendre l'innovation sociale et savoir l'analyser et leur présenter le métier de consultant.**

Depuis sa création en octobre 2011, Alter'Incub, l'incubateur régional d'innovation sociale connaît un développement continu de son activité sur l'ensemble du territoire auvergnat et rhônalpin. Ainsi dans le cadre de son plan de développement 2020-2022, Alter'Incub a recruté deux nouvelles chargées d'innovation sociale et porte l'ambition de renforcer sa visibilité sur la Métropole de Lyon. L'incubateur est en capacité d'accompagner une moyenne de 50 projets par an. Quatre ETP sont dédiés à l'accompagnement de projets dont deux à Lyon.

L'expertise d'Alter'Incub est l'accompagnement de projets multi partenariaux dont les porteurs souhaitent se structurer en coopérative. La plus-value de l'accompagnement proposé réside donc dans la capacité à structurer la gouvernance coopérative et la fédération d'acteurs autour d'un projet collectif. Notre motivation première est de contribuer à créer des entreprises pérennes dans le temps, capables de générer un impact positif sur leur territoire.

Un objectif poursuivi est d'être porteur du fleuron des coopératives pour :

- Donner à voir une approche collective et démocratique du montage de projets sociaux
- Faire connaître les statuts coopératifs SCOP et SCIC
- Permettre aux étudiant.e.s et plus largement aux citoyen.ne.s de faire la différence entre le social business et l'innovation sociale.

Porté par des valeurs fortes de coopération et de partenariat, et convaincu par la nécessité de transmettre nos méthodes de travail et nos outils aux étudiant.e.s en formation

### **Présentation de la chaire ESS :**

#### 1. Une démarche qui articule recherche et action

La chaire d'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire est un espace d'interactions entre acteurs de l'ESS, chercheur.e.s et étudiant.e.s, au sein de l'Université Lumière Lyon 2. Elle est au service de la recherche, la formation, la promotion et du développement des entreprises de l'ESS.

#### 2. Une dynamique collective associant :

- **des enseignant.e.s-chercheur.e.s** de l'Université Lumière Lyon 2, qui relèvent de différentes disciplines de Sciences Humaines et Sociales : Sciences de Gestion, Economie, Sociologie et Anthropologie et Droit ;
- **une cinquantaine de représentant.e.s d'organisations**, appartenant aux différents champs de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS ;
- **les 80 étudiant.e.s de master** formé.e.s chaque année dans le cadre de la mention ESS de la faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- **l'association des étudiant.e.s** de la mention ESS.

3. Un espace de partage et de création de connaissances par du travail en commun permettant :
- la formulation, l'analyse critique et l'accompagnement des problématiques auxquelles les organisations de l'ESS sont confrontées ;
  - La diffusion et la valorisation des travaux réalisés par les étudiant.e.s et les chercheur.e.s auprès des acteurs et actrices de l'ESS ;
  - L'organisation de rencontres chercheur.e.s – actrices et acteurs ainsi que de colloques scientifiques

**Depuis sa création en 2011, la chaire d'Entrepreneuriat en ESS de Lyon 2, ainsi que la mention ESS à laquelle elle est associée, ont axé leurs travaux de recherche-action et leurs formations sur l'entrepreneuriat en ESS. Dans ce cadre, la chaire ESS a cherché à développer des liens étroits avec les acteurs et actrices de l'entrepreneuriat en ESS de la métropole de Lyon, tels que Alter'incub et plus largement l'URSCOP AURA.**

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de :

- **formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme**, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, et/ou d'aide à l'insertion professionnelle, et/ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines.
- définir les modalités de mise en œuvre.

## **Article 2 – Obligations des parties :**

### **2.1. Obligations de l'Université Lyon 2 et plus particulièrement de la Chaire ESS**

- D'intégrer les problématiques rencontrées par Alter'incub et ses incubé.e.s dans les modules de cours de la mention ESS, notamment dans le cours consacré à la méthodologie de conception des plans d'affaires.
- De proposer aux incubé.e.s de bénéficier de l'appui des étudiant.e.s du M2 ESS en formation initiale, dans le cadre du module de cours « Méthodologie du plan d'affaires. »
- D'intégrer les problématiques rencontrées par Alter'incub et ses incubé.e.s lors des *Mardis de l'ESS* et de leur proposer d'intervenir lors de ces conférences, afin de

valoriser leur expérience d'entrepreneuriat et de promouvoir le modèle de l'entrepreneuriat coopératif.

- De proposer à Alter'incub et ses incubé.e.s de participer au travail collectif de la chaire, par exemple via les groupes thématiques, afin de pouvoir analyser conjointement les spécificités du modèle coopératif.
- De proposer à Alter'incub et ses incubé.e.s de participer aux Conseils d'Orientation Stratégique de la chaire, afin de contribuer au pilotage de la chaire.
- De faire bénéficier à Alter'incub et ses incubé.e.s des connaissances produites lors des travaux collectifs de la chaire.
- De diffuser les offres de stage et d'alternance d'Alter'incub et de ses incubé.e.s auprès de nos étudiant.e.s par le biais de la chaire.

## **2.2. Obligations de Alter'Incub**

- D'intervenir dans le cadre de séances pédagogiques pour présenter la démarche et les outils d'accompagnement entrepreneurial d'Alter'incub
- De proposer aux étudiant.e.s du master ESS de Lyon 2 d'utiliser les projets des incubé.e.s comme cas pratiques dans le cadre de modules de cours.
- D'assurer un rôle de médiateur entre les étudiant.e.s et les entrepreneurs incubé.e.s afin de faciliter la compréhension des uns et des autres.
- De proposer aux incubé.e.s la possibilité de bénéficier de l'appui des étudiant.e.s du Master ESS sur un aspect spécifique de leur projet dans le cadre d'un module de cours.
- De créer des liens entre de jeunes professionnels et des entrepreneurs afin de faciliter par la suite leur recrutement en stage, en alternance ou en poste.
- De participer au conseil d'orientation stratégique de la chaire
- De relayer les informations de la chaire aux incubé.e.s et les inviter dans les groupes de travail thématique et les événements organisés par la chaire

## **Article 3 – Formations concernées**

La présente convention concerne en premier lieu les formations suivantes : master d'économie sociale et solidaire en formation initiale et formation continue, et master gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Cette liste est non exclusive et pourra être étendue au cours du partenariat par voie d'avenant.

## **Article 4 – Actions de formation et pédagogiques**

### **4.1. Détail des actions de formation pédagogiques**

Dans le cadre du présent partenariat, Université Lyon 2 et Alter'Incub collaborent à travers un certain nombre d'actions pédagogiques au cours de l'année universitaire :

#### **4.1.1. Programme de formation**

Les étudiant.e.s en formation initiale du master ESS de Lyon II seront amené.e.s à travailler sur des cas pratiques réels, à savoir les projets de la promotion de juin 2020 d'Alter'Incub AURA, dans le cadre du cours de « Méthodologie du plan d'affaires » de 21h entre octobre et février 2021, tel qu'indiqué dans la maquette et dans le programme d'actions 2020-2021 en annexe.

#### **4.2. Intervenants**

La coordination du partenariat en 2020-2021 sera assurée par Camille Dière, chargée de mission Alter'Incub et Séverine Saleilles maitresse de conférences à l'Université de Lyon II et interviendra dans le cadre du cours « Méthodologie du plan d'affaires » assuré par Séverine Saleilles.

#### **Article 5 – Mise à disposition**

Les étudiant.e.s effectueront ce travail dans le cadre de leur formation. Les incubé.e.s seront sensibilisés par Alter'incub sur leur rôle pédagogique dans le cadre de ce partenariat.

Une charte et un engagement de confidentialité seront signés par les étudiant.e.s au début du dispositif.

Alter'Incub s'engage à se rendre disponible pour accompagner les étudiant.e.s dans la compréhension des projets, la posture à adopter auprès des entrepreneurs et à mettre à dispositions des outils si nécessaire.

Alter'Incub s'engage à mettre gratuitement à disposition des étudiant.e.s et des entrepreneurs l'espace de travail partagé Canopia pour organiser leurs rencontres.

Alter'Incub et plus largement l'URSCOP pourront intervenir gracieusement dans le cadre des « Mardi de l'ESS » et de certaines séances pédagogiques.

#### **Article 6 – Assurances et sécurité**

Alter'Incub déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'accueil des étudiant.e.s de l'Université Lyon 2 dans ses locaux (notamment en responsabilité civile générale et du fait de ses bâtiments). Une copie de l'attestation devra obligatoirement être communiquée à l'Université Lumière Lyon 2 avant le commencement de l'exécution de la convention

## Article 7 – Actions de communication

### 7.2. Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication autour de ces événements et plus globalement de ce partenariat et des actions qui en découlent.

Alter'Incub et l'Université Lyon 2 s'engagent en particulier à faire mention du partenariat sur leurs sites Internet respectifs. Les logos et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chacun des partenaires pour information et aval le cas échéant (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

### 7.3. Propriété intellectuelle

Il est attendu de la part des étudiant.e.s d'adopter une posture professionnelle avec les entrepreneurs, d'être assidus dans la formalisation des documents qui seront ensuite utilisés par les porteurs de projet, de faire preuve de ponctualité aux rendez-vous fixés et de signer une charte de non diffusion des informations et des documents qui seront communiqués par Alter'Incub et les porteurs de projet.

## Article 8 – Evaluation et objectif du partenariat

Les parties se rencontreront au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir les objectifs de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties.

- *Le tableau suivant retrace les objectifs du parcours d'accompagnement d'un projet :*

Parcours	Définition	Timing	Objectifs	Synergie
<b>Pré-incubation</b>	Évaluer les projets sélectionnés et analyser leurs conditions de faisabilité	Ingénierie + Action : 6 mois max	Adéquation équipe / projet et capacité à mener le projet Existence ou non d'un marché porteur Modèle économique et rentabilité	Contribution des étudiant.e.s à analyser le marché, à élaborer un modèle économique pérenne et à synthétiser leurs recherches à

			Capacité à lever les financements nécessaires au projet	travers un document type BP.
<b>Incubation</b>	faire évoluer les projets jusqu'à la création de l'entreprise.	Ingénierie + Action : 12 mois max	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et méthodologique</li> <li>- Appui-conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de leur projet</li> <li>- Une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs...</li> <li>- Des temps collectifs de formation et de mutualisation d'expériences</li> <li>- Accompagnement à la recherche de financements directs ou indirect</li> <li>- Recherche de solutions d'hébergement du projet</li> </ul>	
<b>Sortie / après les 18 mois</b>		Ingénierie : x Action : 24 mois (au bout de 3 ans que l'entreprise peut être considérée comme viable sur son marché)		x

**Article 9 – Litiges**

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

**Article 10 – Durée**

Elle est conclue pour une durée d'un an, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux mois. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Fait à Lyon, en trois exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

La directrice de URSCOP

Nathalie DOMPNIER

Meryem YILMAZ

Représentante Alter'Incub

Soumia MECHICHE

## Annexes :

## Maquette 2020-2021 :

		NMESS21 / 161		Mention : Economie sociale et solidaire		Contrat 2016/2020				
						CFVU : date				
						Modification : date				
				Parcours : Formation initiale		Type ens	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coeff	ECTS
		ESS21 / 161		MASTER 2ème Année						
LSESDOP3	SESDOPT3	CHOI	UN SEMESTRE AU CHOIX PARMIS >> SESDPER3 OU SZATSMO3							
		SESDPER3		SEMESTRE 3		30				
LSESDPR3										
LSESDUA3	SESDUEA3	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			8					
	SESDA013	ENS	Economie sociale et solidaire	CM	12	12	1			
	SESDA023	ENS	Management des organisations de l'ESS	CM	15	15	1			
	SESDA033	ENS	Microfinance : théories et pratiques	CM	12	12	1			
	SESDA043	ENS	Santé et exclusion	CM	12	12	1			
	SESDA053	ENS	Méthodologie de projet	CM	24	24	2			
	SESDA063	ENS	Evaluation et performance en ESS	CM	12	12	1			
	SESDA073	ENS	Socio économie des services	CM	12	12	1			
LSESDUB3	SESDUEB3	ENTREPRENEURIAT : THEORIES OUTILS ET METHODES			6					
	SESDB013	ENS	Entrepreneuriat : théories et pratiques	CM	15	15	1			
	SESDB023	ENS	Entrepreneuriat social	CM	12	12	1			
	SESDB033	ENS	Jeu d'entreprise	CM	15	15	1			
	SESDB043	ENS	Entrepreneuriats : perspective européenne et comparative	CM	12	12	1			
	SESDB053	ENS	Méthodologie du plan d'affaires	CM	21	21	2			
LSESDUC3	SESDUEC3	ENTREPRISE ET DEVELOPPEMENT LOCAL			7					
	SESDC013	ENS	Développement local : acteurs et politiques	CM	12	12	2			
	SESDC023	ENS	Responsabilité sociale des entreprises	CM	12	12	1			
	SESDC033	ENS	Droit et fiscalité des structures de l'économie sociale et solidaire	CM	12	12	2			
	SESDC043	ENS	ESS et développement des territoires	CM	12	12	1			
	SESDC053	ENS	Analyse Financière	CM	12	12	1			
LSESDDU3	SESDDUE3	MONDIALISATION, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT			5					
P	SESDD013	ENS	Mondialisation et politiques de développement durable	CM	12	12	2			
	SESDD033	ENS	Développement : projets et politiques	CM	12	12	1			
	SESDD043	ENS	Commerce équitable	CM	12	12	1			
	SESDD063	ENS	Mondialisation, société civile et action humanitaire	CM	12	12	1			
LSESDUE3	SESDUEE3	OUTILS ET METHODES			4					
	SESDE013	ENS	Informatique appliquée	CM	15	15	1			
	SESDE023	ENS	Anglais opérationnel	CM	15	15	1			
	SESDE043	ENS	Techniques de recherche d'emplois	CM	12	12	-			
	SESDE053	ENS	Méthodologie de la recherche et du mémoire de stage	CM	12	12	2			
LSESDOP4	SESDOPT4	CHOI	UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMIS >> SESDPER4 OU SZATSMO4							
LSESDPE4	SESDPER4	SEMESTRE 4		30						
LSESDUA4	SESDUEA4	STAGE			30					
	SESDA014	ENS	Stage et mémoire de stage	stage						

**Actions 2020 – 2021 :**

Pour 2020 et 2021, il est convenu de mettre en œuvre ces actions :

- Signature de la convention de partenariat
- Expérimentation d'un dispositif pédagogique co-construit dans le cadre du cours de M2 ESS « Méthodologie du plan d'affaires »
  - Début sept : réunion de travail pour finaliser l'organisation du cours, échanges de supports de cours et d'outils, création d'une charte pour les étudiant.e.s
  - 7 octobre après-midi : Présentation d'Alter'Incub et des incubé.e.s volontaires pour participer au dispositif
  - Oct-nov : Découverte en autonomie de l'incubé par les étudiant.e.s : rdv avec l'incubé et son équipe, accompagnement lors d'un rdv terrain (clients, partenaires, etc.), regard extérieur lors de la réalisation de l'étude du marché et des besoins, etc.
  - 19/11, 02/12, 03/12 : séances de cours « méthodologie du plan d'affaires »
  - 7 décembre : 1 séance de cours animée par des chargés de mission sur l'accompagnement Alter'Incub et les outils (validation marché, modèle éco)
  - 11/01 : présentation de la matrice financière de l'Urscof
  - Dec-janvier : Travail en autonomie - Application sur le cas des incubé.e.s
  - 01/02 : Coaching avec Alter incub des étudiant.e.s sur une première version de rapport
  - 22/02 : Rapport final et soutenances orales en présence des incubé.e.s
  - Mars : Bilan sur l'expérience pédagogique devant les membres de la chaire
- Participation d'Alter'Incub aux Conseils d'Orientation Stratégique de la chaire Entrepreneurat en ESS et, en fonction des intérêts, aux réunions de groupes de travail
- Mise en place de nouvelles collaborations (à visée pédagogique ou de recherche)



**CONVENTION de PARTENARIAT entre  
L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2  
& LE LYCEE AIGUERANDE de BELLEVILLE-en- Beaujolais**

Entre

**L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
sise 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07  
Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,  
ci-après désignée « Université Lyon 2 »

Pour le compte de **L'UFR des langues de l'Université Lumière Lyon 2**

Représentée par son doyen, Madame Setty MORETTI  
ci-après désigné « UFR des Langues »

Et

**LE LYCEE AIGUERANDE**

sis 2 place Georges-Dutrève, 69823 Belleville-en-Beaujolais  
Représenté par son proviseur, Madame Sylvie CROZAT  
ci-après désignée « Lycée Aiguerande »

*Préambule*

L'Université Lyon 2 souhaite établir un partenariat avec le Lycée Aiguerande dans le cadre du Master Meef Espagnol du Département d'Études des Mondes Hispanophone et Lusophone - DEMHIL (UFR des Langues).

La présente convention prévoit un échange d'heures pouvant aller de 2 à 6 heures d'intervention, en fonction des besoins des partenaires et de leurs choix pédagogiques.

L'intervention du Lycée Aiguerande permet de couvrir un champ de compétences pratiques, à savoir la transmission de l'expérience d'enseignants en exercice dans le secondaire, dans un continuum et une collaboration entre le secondaire et le supérieur.

L'intervention de l'Université Lyon 2 permet de diffuser des champs de recherche inédits, de répondre à des demandes de conférences spécifiques pour des sections type Bachibac, mais également d'aller à la rencontre des lycéen-e-s, **en adéquation avec une politique d'accompagnement et de réussite des élèves de la Seconde (-3) à la Licence (+3).**

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### Article 1 : Nature du partenariat

En fonction de la demande du Lycée Aiguerande, le DEMHIL met à disposition les compétences de ses enseignant-e-s-chercheur-e-s titulaires, pour intervenir dans des classes, sous forme de conférences ou de cours (parfois en co-animation avec le(s) enseignant.es du secondaire).

En échange, le lycée met à disposition du DEMHIL, les compétences pédagogiques des enseignant-e-s-chercheur-e-s titulaires de l'équipe d'Espagnol, en un nombre d'heures équivalent à l'intervention du/des enseignant-e-s-chercheur-e-s, afin d'intervenir au sein des enseignements de didactique du MEEF Espagnol.

### Article 2 : Programme pédagogique

Les fiches projets, détaillant les programmes des séances et des interventions, sont établies et mises à jour au début de chaque année universitaire (modèle joint à la présente convention). Ces fiches fixent le nom des partenaires en binômes (université-secondaire), la nature et le contenu des interventions. Les projets seront centralisés par l'enseignant.e référent.e au DEMHIL, en collaboration avec le/la responsable du MEEF.

### Article 3 : Règlement

Les étudiant-e-s restent sous la responsabilité de l'Université Lyon 2 et les lycéen-ne-s sous celle du lycée Aiguerande.

### Article 4 : Modalités financières

Cette convention ne prévoit pas de contrepartie financière, les enseignant-e-s de l'Université Lyon 2 et du Lycée Aiguerande intervenant sur un nombre d'heures équivalent. Les heures réalisées par les enseignant-e-s de l'Université Lyon 2 seront comptabilisées dans leur service.

*Article 5 : Durée de la convention et période d'application*

La présente convention est établie pour l'année universitaire **2020-2021**. La présente convention sera reconduite tacitement pour une durée de trois ans.

La présente convention peut être modifiée par avenant.

*Article 6 : Juridiction compétente*

Elle peut être résiliée en cas de manquement d'une ou des parties à l'un des engagements lui incombant par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige, les signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Lyon et ce, après épuisement des voies amiables.

Cette convention est rédigée en trois exemplaires ayant valeur chacun d'original.

Fait à Lyon, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

Le Proviseur du Lycée Aiguerande

Nathalie DOMPNIER

Sylvie CROZAT



## Rapprochement Lycées/Université

**Liaison Lycée/université :**

### FICHE PROJET 2020-2021

(A remettre au Chef d'Établissement pour les enseignants de Lycée et au Responsable de composante pour les enseignants de Lyon2 – Le DOCUMENT FINAL NE DOIT PAS DEPASSER 2 PAGES)

**Lycée et niveaux concernés :**

**Enseignant(s) du lycée :**

**Composante de l'Université et filière concernée :** Faculté des langues, DEMHIL

**Enseignant(s) de Lyon 2 :**

**Champ disciplinaire, filière, classe et/ou groupe concernés :**

**Volume horaire échangé :**

**Modalités pédagogiques choisies (préciser les périodes d'intervention) :**



# Convention

Entre

**FORMAPOSTE SUD EST**

Et

**L'Université Lumière Lyon 2  
Institut Universitaire de Technologie Lumière Lyon 2**

**Pour la formation de 3 organisateurs par la voie de l'apprentissage  
et 1 organisateur par la voie de l'alternance**

**Du 28 septembre 2020 au 27 septembre 2021**

**12 mois**

La présente convention est conclue entre :

L'Université Lumière Lyon 2

Représentée par sa présidente, **Madame Nathalie DOMPNIER**, et plus particulièrement sa composante :

Institut Universitaire de Technologie (IUT) Lumière Lyon 2  
160 boulevard de l'Université  
69500 BRON

Représenté par son directeur, **Monsieur Yacine OUZROUT**

Et

**FORMAPOSTE SUD EST**

Technopôle de Château Gombert  
"Les Baronnies" - Bât E - Rue Paul Langevin - CS 50005  
13453 MARSEILLE CEDEX 13  
Numéro de déclaration d'activité 93 13 18 100 13

Site de Bron N° SIRET 408 632 941 000 55

Représenté par son Président  
**Jean Michel ROESCH**

**PREAMBULE**

La présente convention affirme la volonté de contribuer à une meilleure insertion professionnelle des jeunes et/ou demandeurs d'emploi en participant ensemble à leur formation de façon à leur faire acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les parties conviennent des dispositions qui suivent, par la loi n° 2015-994 du 17 août 2015, et modifiée en 2018 par la loi n° 2018-1771 du 5 septembre 2018 sur la formation professionnelle continue et les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur applicables aux formations professionnelles en alternance (Partie 6, Livre II et III du code du travail).

Cette mise en œuvre s'intègre dans le cadre du Bulletin Ressources Humaines de La Poste paru le 1er octobre 2016 et celui du 21 octobre 2019.

La présente convention est établie dans le cadre des dispositions relatives à l'apprentissage – Livre II, sixième partie du Code du Travail, en conformité avec les dispositions générales :

Article L.6211-1 :

L'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation. Il contribue à l'insertion professionnelle.

Il a pour objet de donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Article L.6211-2 :

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée associant :

1° Une formation dans une ou plusieurs entreprises, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat entre l'apprenti et l'employeur ;

2° Des enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un centre de formation d'apprenants, dont tout ou partie peut être effectué à distance.

Toutes les formations du centre de formation sont organisées conformément à l'Article L. 6232-1. Un centre de formation peut conclure avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises une convention aux termes de laquelle ces derniers assurent tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le centre de formation et mettent à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement.

## Article 1 : Objet et durée de la formation

La présente convention s'inscrit dans les conditions de mise en œuvre du diplôme national ou titre inscrit au RNCP : **Licence professionnelle logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale**. Elle a pour objet d'organiser les relations entre Formaposte Sud Est et l'IUT Lumière- UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de ce diplôme dans le cadre de l'alternance.

La Direction Exécutive Courrier de La Poste Auvergne Rhône Alpes engagera à dater du 27 septembre 2020 un groupe de 3 apprentis et 1 alternant, sur la qualification d'organisateur pour une durée de 12 mois.

Les coordonnées des apprenants et des équipes tutorales sont indiquées en annexe 1.

La durée de la formation est de 550 heures.

La répartition des enseignements assurés par les partenaires éducatifs est indiquée sur l'annexe 2 : « maquette de la formation ». Ils seront dispensés conformément à un programme préétabli, lequel, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution.

La liste des enseignants et des formateurs habilités à former figure en annexe 3.

Les apprenants recevront une formation pratique sur leur lieu d'apprentissage afin d'acquérir les compétences professionnelles d'organisateur.

Le planning de la formation est indiqué en annexe 4.

## Article 2 : Répartition des responsabilités

En application et dans le cadre des dispositions de l'article L6233-1 du code du travail, Le CFA Formaposte Sud Est, confie à l'IUT Lumière- UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 la direction pédagogique des enseignements, et veille à la qualité du fonctionnement pédagogique et administratif relevant de l'alternance.

L'IUT Lumière- UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 est chargé de :

- La mise en œuvre des formations par alternance. Il assure l'enseignement préparant à l'obtention du diplôme qu'il est habilité à délivrer par la voie de l'alternance.
- Du suivi pédagogique de l'alternant, en lien avec Formaposte Sud Est, tout en conservant la maîtrise de l'évaluation des alternants
- Conserve la responsabilité de la délivrance de diplôme, conformément à la législation en vigueur et aux recommandations énoncées lors de l'accréditation du diplôme.

Dans ce cadre, l'équipe en responsabilité de la formation de l'IUT Lumière :

- Constitue et anime l'équipe pédagogique.
- Prend en charge l'organisation pédagogique et logistique des enseignements.
- S'assure que les membres de l'équipe pédagogique ont les connaissances nécessaires à l'exercice de leur mission
- Entretient et développe les compétences de l'équipe pédagogique
- Participe aux actions et aux réunions organisées par Formaposte Sud Est
- Assure l'interface entre les correspondants des alternants et l'équipe pédagogique
- Etablit le relevé des présences et des absences des alternants en cours de formation et de les transmettre à chaque session de formation à l'assistante pédagogique de Formaposte Sud Est
- S'assure que Formaposte Sud Est est destinataire des informations concernant le suivi du groupe et l'accompagnement individuel des apprenants.
- Met en place les visites en entreprise, formaliser un compte-rendu transmis à Formaposte Sud Est.

- Complète le livret pédagogique de chaque alternant.
- Inscrit les alternants au diplôme.

En cas de rupture d'un contrat d'apprentissage en application de l'article L6222-18, et sous réserve de la demande de l'apprenti, le centre de formation d'apprentis dans lequel il est inscrit prend les dispositions nécessaires pour qu'il poursuive sa formation pendant six mois. Formaposte Sud Est contribue à l'accompagner dans la recherche d'un nouvel employeur afin de lui permettre d'achever son cycle de formation.

Formaposte Sud Est s'engage à assurer les 14 missions d'un CFA (article L6231-2 du code du travail). De plus, il s'engage à :

- organiser l'information des membres de l'équipe pédagogique sur les attendus du commanditaire : visites en bureaux de Poste, rencontres avec les professionnels à la demande des partenaires.
- organiser les réunions de coordination.
- en lien avec l'IUT, garantir la qualité de la formation, de l'accompagnement des alternants et des rencontres tutorales.
- transmettre aux partenaires un bilan quantitatif et qualitatif du parcours de formation.

Un comité de liaison est organisé. Il se réunit à chaque semestre. Il est composé de :

- un référent pédagogique de l'IUT
- un membre du partenariat entreprises de l'IUT
- un référent pédagogique de Formaposte Sud Est
- un représentant de la Direction de La Poste (parrain)
- les équipes tutorales de La Poste et de l'IUT : les maîtres d'apprentissage et tuteurs IUT.

Formaposte Sud Est met en œuvre une démarche qualité en conformité avec le décret 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

L'IUT Lumière s'engage à respecter les objectifs qualité définis par le référentiel qualité QUALIOPi conformément au décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences. L'IUT établit un bilan quantitatif et qualitatif à l'issue de la formation et renvoie l'annexe n°6 complétée. Ce bilan déclenchera le solde du règlement de la présente convention. L'IUT Lumière s'engage une fois par an à remettre à Formaposte Sud Est, lors du comité de pilotage, son auto-évaluation sur les indicateurs issus du référentiel QUALIOPi (annexe n°7).

### **Article 3 : Comité de pilotage**

Il est constitué un comité de pilotage chargé de définir et réguler la mise en œuvre.

#### **Fonctionnement du comité de pilotage :**

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an, sur l'initiative du demandeur et/ ou sur demande d'un des partenaires.

#### **Le comité de pilotage est chargé de :**

- veiller aux conditions de mise en œuvre de la formation dans le respect des exigences qualité, pédagogiques et administratives
- suivre et régler toute difficulté
- valider toute innovation dans la démarche pédagogique impliquant une modification du dispositif de formation.

La composition du comité de pilotage est définie sur la fiche produit en annexe 2.

**Article 4 : Responsabilité Civile**

Formaposte Sud Est s'engage à se garantir en matière de responsabilité civile au sens de l'article 1240 à 1242 du Code Civil pour la durée de la formation prévue par la présente convention.

**Article 5 : Modalités financières**

Le montant de référence des coûts des enseignements est établi en annexe 5, en référence à la maquette de formation.

Ces coûts correspondent aux prestations d'enseignement, de fonctionnement et de coordination pédagogique.

Modalités de paiement : Formaposte Sud Est acquittera le montant des frais de formation chaque année, selon l'échéancier et ses modalités cf. annexe 5.

**Article 6 : Lieu de formation**

Le lieu de formation sera : IUT Lumière Lyon 2 :160 boulevard de l'Université 69500 BRON

**Article 7 : Conseil de Perfectionnement**

Conformément à l'article L.6231-3 du 05 septembre 2018 article 24 du Code du Travail en vigueur sur l'apprentissage, cette formation fera l'objet d'un suivi par le Conseil de Perfectionnement du CFA.

**Article 8 : Durée de la convention**

Cette convention conclue pour l'année universitaire 2020/2021 prendra fin le 27 septembre 2021.

Fait en quatre exemplaires, à Lyon, le

Pour Formaposte Sud Est Le Président <b>Jean-Michel ROESCH</b>	Pour Formaposte Sud Est La Directrice <b>Isabelle CUCCHIETTI</b>
Pour l'Université Lumière Lyon 2 La Présidente <b>Nathalie DOMPIER</b>	Pour l'IUT Lumière Lyon 2 Le Directeur <b>Yacine OUZROUT</b>

## Sommaire des annexes

Annexe 1	Coordonnées des apprenants et des équipes tutorales : « liste de mariage »
Annexe 2	Maquette de formation et Fiche produit du dossier de conception
Annexe 3	Liste des enseignants formateurs
Annexe 4	Planning de la formation
Annexe 5	Modalités financières
Annexe 6	Bilan quantitatif et qualitatif
Annexe 7	Auto-évaluation sur le référentiel QUALIOP1

## Annexe 1

## Coordonnées des apprenants et des équipes tutorales

<b><u>Inscription :</u></b> Situation : Apprenti Licence Pro Logistique 12M Groupe : 2020_09 LICENCE LOGISTIQU IUT 69 CA 12M Contrat : 28/09/2020 au 27/09/2021	
<b><u>Apprenant :</u></b>  Mme BERNARD Marine	<b><u>Bureau d'apprentissage :</u></b>  E-Pays Viennois E-Pays Viennois IMPASSE DU TRI 38200 VIENNE  Tél : Fax :
Directeur : Mme BEAUJARD Marie	Tel : Portable : 06.32.40.58.68 Email : marie.balzer@laposte.fr
Maitre d'apprentissage : MAURIN Laurent	Tel : Portable : 07.63.30.12.01 Email : laurent.maurin@laposte.fr
<b><u>Apprenant :</u></b>  M. DEMETTE Gaël	<b><u>Bureau d'apprentissage :</u></b>  E-Lyon Tête D'Or Villeurbanne E-Lyon Tête D'Or Villeurbanne PARC D'ACTIVITE ACTIMART 109 RUE DU 1ER MARS 1943 BP 95063 69601 VILLEURBANNE CEDEX  Tél : Fax :
Directeur : Mme TOMAS BRAY Virginie	Tel : Portable : 06.67.33.79.82 Email : virginie.bray@laposte.fr
Maitre d'apprentissage : BONNET Eric	Tel : Portable : 06.99.59.63.06 Email : eric-pierre.bonnet@laposte.fr
<b><u>Apprenant :</u></b>  M. TREPPOZ Andreas	<b><u>Bureau d'apprentissage :</u></b>  E-Grenoble MF E-Grenoble MF 7 BOULEVARD DU MARECHAL LYAUTEY BP 81083 38021 GRENOBLE CEDEX 1  Tél : Fax :
Directeur : Mme URBAIN Isabelle	Tel : Portable : 06.72.56.18.54 Email : isabelle.urbain@laposte.fr
Maitre d'apprentissage : MICHALLET Alain	Tel : Portable : 06.65.68.32.07 Email : alain.michallet@laposte.fr

**Inscription :**

Situation : CP Licence Pro Logistique 12M  
Groupe : 2020\_09 LICENCE LOGISTIQU IUT 69 CP 12M  
Contrat : 28/09/2020 au 27/09/2021

**Apprenant :**

M. BUGUET Arnaud

**Bureau d'apprentissage :**

E-Thonon Les Bains  
E-Thonon Les Bains  
11 RUE DE L'EUROPE  
BP 501  
74200 THONON LES BAINS

Tél :

Fax :

Directeur : M. PRATICO Pascal

Tel : Portable :

Email : pascal.pratico@laposte.fr

Maitre d'apprentissage : RILLON Julien

Tel : Portable : 06.69.34.21.78

Email : julien.rillon@laposte.fr

## Annexe 2

### Maquette de formation et Fiche produit du dossier de conception

LP LG

Licence professionnelle logistique et  
pilotage des flux Parcours Logistique  
Globale

Année 2020/2021

SEMESTRE 5							
UNITES D'ENSEIGNEMENT	MATIERES	CM	TD	TP	VOLUME TOTAL	Coeff.	
UE51	Concepts et mises à niveau	Concepts fondamentaux de la chaîne logistique (supply chain)	10	0	2	12	1
		Environnement juridique, commercial, de l'entrepôt, du transport et du travail	15	15	0	30	2
		Analyse de données et bureautique	0	0	20	20	2
UE52	Connaissances fondamentales	Animation d'équipe, communication, accompagnement du changement	4	8	8	20	2
		Pratique de l'anglais professionnel	0	8	8	16	2
		Gestion de projet	6	14	0	20	2
		Management stratégique des organisations et entreprises en réseaux	4	8	4	16	1
UE53	Concepts et pratiques fondamentaux de la logistique globale	Prévision de la demande et du besoin de services associés, gestion de la relation clients	6	14	0	20	2
		Gestion des stocks-Gestion de production	3	12	0	15	1,5
		Gestion des entrepôts	3	12	8	23	1,5
		Outils et méthodes de gestion des flux internes	6	14	12	32	2
		Fonction achat et logistique	6	14	0	20	2
UE54	Projet professionnel	Atelier mémoire	0	0	10	10	1
		Projets tuteurés	0	0	35	35	1
		Cycle de conférences: entrepreneuriat, logistique humanitaire, intelligence économique, visites	20	0	0	20	1
UE55	Parcours en entreprise	Accompagnement de l'alternance, projet personnel et professionnel	0	10	0	10	0
		Parcours en entreprise	0	0	0	0	4
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>					<b>319</b>		

SEMESTRE 6							
UNITES D'ENSEIGNEMENT	MATIERES	CM	TD	TP	VOLUME TOTAL	Coeff.	
UE61	Organisation et pilotage de la chaîne logistique	Systèmes d'information appliqués à la chaîne logistique	5	20	0	25	2
		Sensibilisation à la sécurité au travail dans la chaîne logistique et à la gestion des risques	0	10	0	10	1
		Pilotage de la chaîne logistique et nouvelles formes de commerce et distribution	6	14	0	20	2
UE62	Gestion de la performance	Ingénierie des processus et gestion de la qualité	10	20	0	30	3
		Calcul d'indicateurs de performance et calculs statistiques	0	22	0	22	2
		Contrôle de gestion et analyse de la performance	5	15	0	20	2
UE63	Projet professionnel	Projets tuteurés-gestion de projets et atelier mémoire	0	0	30	30	5
		Projets tuteurés-dossiers professionnels	0	13	21	34	3
UE64	Parcours en entreprise	Accompagnement de l'alternance, projet personnel et professionnel	0	10	0	10	2
		Parcours en entreprise	0	0	0	0	5
UE65	Parcours optionnel	Echanges internationaux, choix logistiques et techniques du commerce international	0	15	0	30	1,5
		Organisation des chaînes internationales de transport, douanes	0	15	0		
	Parcours optionnel	Problématique des flux en milieu urbain, centre de distribution urbain	0	15	0		1,5
		Fluvial et ferroviaire de proximité	0	15	0		
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>					<b>231</b>		

**TOTAL ANNEE 550**

## Licence Professionnelle Logistique Globale IUT Lumière Lyon 2

Public concerné		Objectif global de la formation	
<p><b>Pour les contrats d'apprentissage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tous les jeunes jusqu'à 29 ans révolus à la date de signature du contrat</li> <li>- sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé</li> </ul> <p><b>Pour les contrats de professionnalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunes entre 18 et 29 ans</li> <li>- demandeurs d'emploi âgés de 30 ans et plus inscrits à Pôle Emploi</li> </ul>		<p>Former des chargés d'organisation et des process capables d'apporter conseil et expertise dans la conduite de projets d'optimisation des organisations (amélioration des coûts, délais, qualité et des engagements clients) dans le respect de la politique de la Santé, Sécurité au Travail, des process et des standards nationaux.</p>	
Pré-requis		Compétences à acquérir	
		Techniques	Comportementales
<p>Avoir validé un BAC+2 et justifier 6 mois d'expérience professionnelle</p> <p>Avoir un projet professionnel structuré</p>		<p>Maîtrise des outils, applicatifs et logiciels (Excel, logiciels internes)</p> <p>Bases Droit du Travail / règles hygiène et sécurité</p> <p>Management de projet</p> <p>Culture de l'Excellence</p>	<p>Adaptabilité / autonomie / prise d'initiatives</p> <p>Analyse et discernement / curiosité</p> <p>Coopération et ouverture / capacité d'animation</p> <p>Culture du changement</p> <p>Orientations : stratégique / clients / résultats</p> <p>Rigueur</p>
Formation théorique			
Volume horaire en formation chez le partenaire éducatif		<b>573 h</b>	Conditions de formation
Enseignements IUT Lumière Lyon 2 :		<b>550 h</b>	<p><b>Durée de la formation : 12 mois</b></p> <p><b>Nbre min. et max. d'apprentis par session : 15 à 40</b></p>
Licence Pro Logistique Globale	Unité d'enseignement : Concepts et mises à niveau		Méthodes pédagogiques
	Unité d'enseignement : Connaissances fondamentales		Cours magistraux, travaux dirigés, études de cas...
	Unité d'enseignement : Concepts et pratiques fondamentaux de la logistique globale		Système d'évaluation
	Unité d'enseignement : Projet professionnel		Projet tuteuré, mémoire, projet professionnel et personnel
	Unité d'enseignement : Parcours en entreprise		Moyens spécifiques
	Unité d'enseignement : Organisation et pilotage de la chaîne logistique		Bibliothèque
	Unité d'enseignement : Gestion de la performance		
Unité d'enseignement : Parcours optionnel (inclus)			
JA		<b>3 h</b>	Rythme d'alternance 2 semaines de cours à l'IUT / 2 semaines en entreprise
Modules e-learning Campus		<b>20 h</b>	
% face à face sur durée contrat		<b>36%</b>	
Formation pratique			
En entreprise comprend l'Établissement de La Poste (Courrier, EMRG, DAST...) Dont congés payés (à positionner avant la fin du contrat en accord entre l'alternant/ apprenti et l'équipe tutorale)		<b>1037h</b>	<p>Constitution de l'équipe tutorale :</p> <p>Tuteur = Organisateur</p> <p>Maître d'apprentissage = Responsable Organisation et Environnement de Travail</p>
% formation pratique sur durée contrat		<b>84%</b>	<p>Moyens mis à disposition de l'apprenti/alternant :</p> <p>informatique, SI d'entreprise et plateforme e-learning</p> <p style="text-align: right;">outil</p>
COORDINATION ET SUIVI INDIVIDUEL			
Accompagnement global piloté par le CFA - activités périphériques (cf. schéma du processus d'accompagnement)			
Type	Durée	Fréquence	Participants
Journée d'accueil	3 h	1 fois par an	RPF/coordonateur Formaposte, Responsable et pilote de formation de l'IUT, alternants, parrain/marraine, équipes tutorales
Entretiens individuels	30 minutes par alternant	A l'issue des 2 premiers mois de formation + 1 en début de deuxième année	RPF/coordonateur Formaposte et alternants
Réunion de suivi	3h	1 fois par an	RPF/coordonateur Formaposte, pilote de formation de l'IUT, alternants, parrain/marraine, équipes tutorales
Visites en entreprise			
IUT : 4 visites par an par alternant avec remise d'un compte rendu au RPF/coordonateur Formaposte Formaposte : selon le besoin			
Pilotage et parrainage			
1 comité de pilotage sera programmé chaque année (2 h) Un parrain/marraine de promotion sera nommé pour chaque session			

## Annexe 3 Liste des enseignants formateurs

### Semestre 5

Semestre 5 - UE 51 : Concepts et mises à niveau						
Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M511	Concepts fondamentaux de la chaîne logistique (supply chain)	12	1	Yvon CADIOU, Philippe ZAGAR	Examen écrit	1
M512	Environnement juridique, commercial, de l'entreposage, du transport et du travail	30	2	Marie-Line LAURENT-LE TOULLEC Bénédicte RAJOT	Etude de cas Examen écrit	0,5 0,5
M513	Analyse de données et bureautique	20	2	Athmane FARES	Etude de cas TP	0,7 0,3
Total		62	5			
Semestre 5 - UE 52 : Connaissances fondamentales						
Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M521	Animation d'équipe, communication, accompagnement du changement	20	2	Philippe ZAGAR, Nadia ZAGAR	Prestation orale Etude de cas en groupe	0,4 0,6
M522	Pratique de l'anglais professionnel	16	2	Elise BODET, Virginie LEMOINE	Autoformation (TMM) Ecmt (dont Abstract/Glossary) Oral	0,2 0,4 0,4
M523	Gestion de projet	20	2	Lounes BENTAHA, Philippe CAILLOT	Examen écrit	1
M524	Management stratégique des organisations et entreprises en réseaux	16	1	Philippe ZAGAR	Présentation orale Etude de cas en groupe	0,4 0,6
Total		72	7			
Semestre 5 - UE 53 : Concepts et pratiques fondamentaux de la logistique globale						
Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M531	Prévision de la demande et du besoin de services associés, gestion de la relation clients	20	2	Tahsin YAMAN, Nadia AMIRAT	Examen écrit Etude de cas	0,5 0,5
M532	Gestion des stocks-Gestion de production	15	1,5	Yvon CADIOU	Examen écrit	1
M533	Gestion des entrepôts	23	1,5	Lounes BENTAHA, François NAVEL	Examen écrit	1
M534	Outils et méthodes de gestion des flux internes	32	2	Lounes BENTAHA, Aurélie CHARLES	Examen écrit	1
M535	Fonction achat et logistique	20	2	Sabrina BENCHAIABA, Yann ROUET	Dossier	1
Total		110	9			
Semestre 5 - UE 54 : Projets professionnels						
Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M541	Atelier mémoire	10	1	Vincent BAGARD, Aurélie CHARLES	Oral + dossier	1
M542	Projets tuteurés	35	1	Lounes BENTAHA + les référents des PT	Dossier projet Soutenance projet	0,5 0,5
M544	Cycle de conférences: entrepreneuriat, logistique humanitaire, intelligence économique	20	1	Aurélie CHARLES et Franck FERRIERE (logistique humanitaire), Claire JAFFLIN (intelligence économique), Claire JAFFLIN (Partenariat Logistique). Cycle de conférences piloté par Lounes	Compte rendu	1
Total		65	3			
Semestre 5 - UE 55 : Parcours en entreprise						
Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M551	Accompagnement de l'alternance, projet personnel et professionnel	10		Corinne PONCET LACROIX, Pascale MOHAMMEDI ROBIN		
M552	Parcours en entreprise		4		1ère évaluation (janvier)	1
Total		10	4			

### Semestre 6

#### Semestre 6 - UE 61 : Organisation et pilotage de la chaîne logistique

Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M611	Systèmes d'information appliqués à la chaîne logistique	25	2	Selim BOUGUESSA, Philippe CAILLOT, Aurélie CHARLES,	Examen écrit	1
M612	Sensibilisation à la sécurité au travail dans la chaîne logistique et à la gestion des risques	10	1	Giles SOSPEDRA	Examen écrit	1
M613	Pilotage de la chaîne logistique et nouvelles formes de commerce et distribution	20	2	François NAVEL, Yann ROUET (pilotage de la cabine logistique) Vincent BAGARD, Yann ROUET (Nouvelles formes de commerce et de distribution)	Examen écrit	0,5
					Etude de cas en groupe	0,5
Total		55	5			

#### Semestre 6 - UE 62 : Gestion de la performance

Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M621	Ingénierie des processus et gestion de la qualité	30	3	Philippe AUGOYAT	Examen écrit	1
M622	Calcul d'indicateurs de performance et calculs statistiques	22	2	Adrien GUILLE, Roua ELCHAMAA	Examen écrit	0,5
					Etude de cas	0,5
M623	Contrôle de gestion et analyse de la performance	20	2	Cyrille MANGONE	Examen écrit	0,5
Total		72	7		Examen écrit	0,5

#### Semestre 6 - UE 63 : Projet professionnel

Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M631	Projets tutorés-gestion de projets et atelier mémoire	30	5	Nicolas ROCHE, Lounes BENTAHA	ISEL - Revue de Direction (Rapport/groupe)	0,25
				Lounes BENTAHA + les référents des PT	ISEL - Oral : présentation/groupe salle ou virtuel	0,25
				Vincent BAGARD, Aurélie CHARLES (Atelier Mémoire)	Dossier projet	0,2
M632	Projets tutorés-dossiers professionnels	34	3	Philippe AUGOYAT	Soutenance projet	0,3
				Lounes BENTAHA + les référents des PT	Dossier qualité	0,4
				Elise BODET, Virginie LEMOINE	Soutenance projet tutoré	0,3
Total		64	8		Anglais (dont TMM)	0,3

#### Semestre 6 - UE 64 : Parcours en entreprise

Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M641	Accompagnement de l'alternance, projet personnel et professionnel	10	2	ne PONCET LACROIX, Pascale MOHAMMEDI ROUSSEAU	e-portfolio	0,6
M642	Parcours en entreprise		5	Elise BODET	Oral (5' pour convaincre)	0,4
					2ème évaluation	0,2
					3ème évaluation	0,2
					Abstract + Glossaire (anglais)	0,1
					JURY SEMESTRE 6	Mémoire
Total		10	7	JURY SEMESTRE 6	Soutenance	0,2

#### Semestre 6 - UE 65LUI : PARCOURS OPTIONNEL-PARCOURS LOGISTIQUE URBAINE ET INTERMODALITE

Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M651LUI	Problématique des flux en milieu urbain, centre de distribution urbain	15	1,5	Mathieu GARDRAT	Etude de cas	1
M652LUI	Fluvial et ferroviaire de proximité	15	1,5	Florian LAROCHE	Epreuve écrite	1
Total		30	3			

#### Semestre 6 - UE 65LTI : PARCOURS OPTIONNEL-PARCOURS LOGISTIQUE ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Code	Module	Volume total	Coefficient	Intervenants	MCC	Répartition
M651LTI	Echanges internationaux, choix logistiques et techniques du commerce international	15	1,5	Anne POISSANT	Etude de cas (anglais)	1
M651LTI	Organisation des chaînes internationales de transport, douanes	15	1,5	Anne POISSANT	Etude de cas individuelle (anglais)	1
Total		30	3			

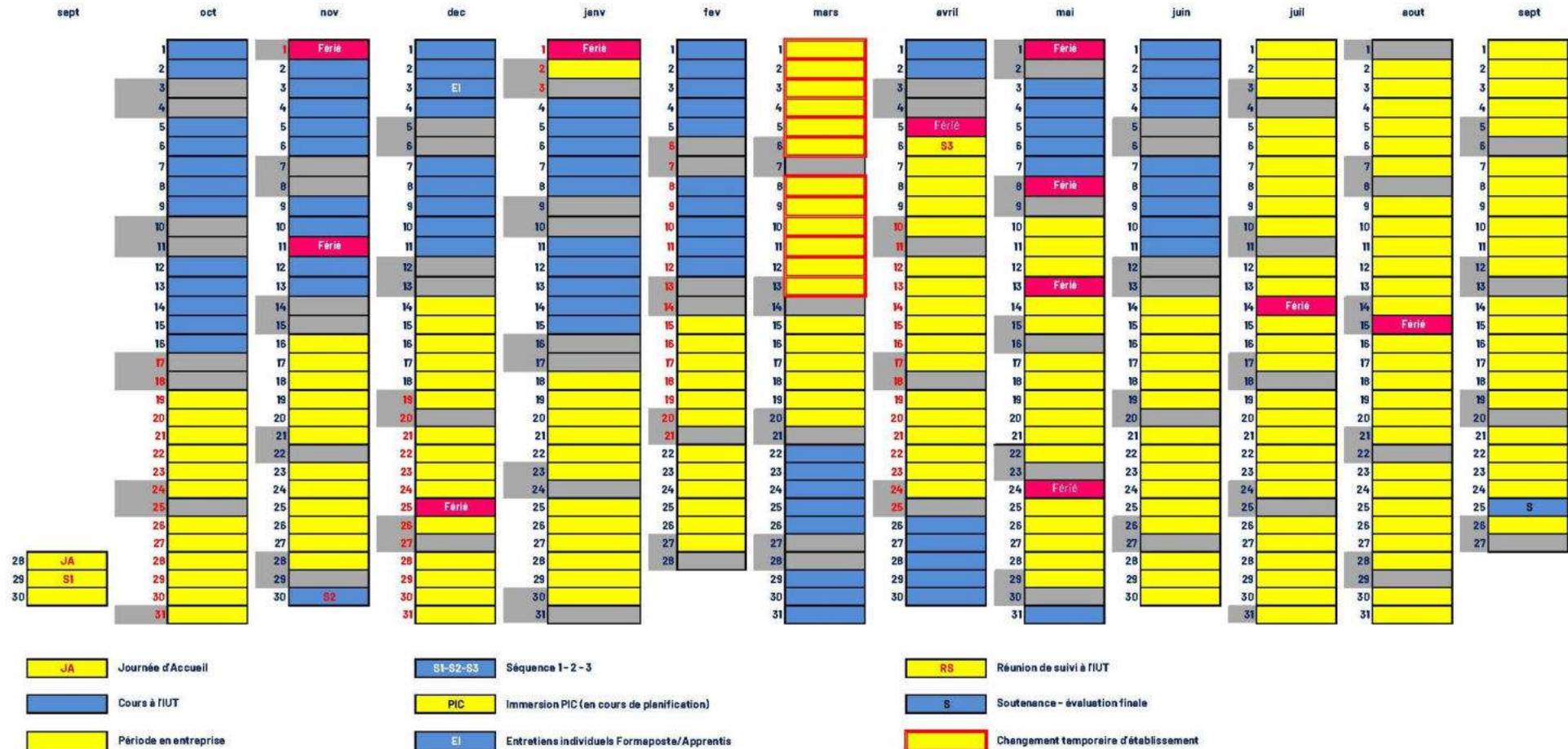
MCC validées lors du conseil de perfectionnement du 05/06/2019 12h-13h

## **Annexe 4**

### **Planning de la formation**

**Licence Professionnelle Logistique Globale - IUT Lumière Lyon 2**  
Promotion 2020-2021

Nom Prénom :



**N.B. :** 26-01-2021- date prévisionnelle de fin de période d'essai. Période d'essai pour les contrats d'apprentissage = 45 jours consécutifs de présence effective en entreprise.  
28-10-2020- date fin période essai CP

**Les alertements doivent positionner en accord avec leur équipe tutorale leur solde de congés payés d'ici la fin de leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les jours de congés ne peuvent être posés que sur des périodes en entreprise et non pas sur des périodes de cours à TIUT.**

## Annexe 5 Modalités financières

<b>Formaposte Sud Est</b> <b>3 apprentis organisateur</b>			
<b>Licence professionnelle logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale</b> <b>IUT Lumière Lyon 2</b> <b>Du 28 septembre 2020 au 27 septembre 2021 - 12 Mois</b>			
Charges pédagogiques et d'enseignement	Nombre d'apprentis	Coût de la formation	Total
- Face à Face pédagogique - Frais de fonctionnement pédagogiques, administratifs, de locaux, de déplacements - Rémunération du personnel enseignant et non enseignant, y compris le suivi individuel	3	5 500 €	16 500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			16 500 €
REPARTITION DES VERSEMENTS			
1er versement* au janvier 2021			8 250 €
2ème versement au septembre 2021			8 250 €

\* Le premier versement sera lié au retour de la convention signée et l'ensemble des versements sera effectué à réception des factures correspondantes. Le solde s'appuiera sur le bilan qualitatif et quantitatif fourni par l'IUT Lumière Lyon 2.

Seules les prestations prévues et fournies par l'IUT Lumière Lyon 2 seront réglées.

Tous les règlements sont calculés au prorata temporis de l'effectif des apprentis encore en formation.

Au-delà de 12 mois après la date de fin de formation, plus aucun règlement ne sera effectué.

Formaposte Sud Est acquittera le montant total des frais de formation auprès du service comptabilité de l'IUT Lumière Lyon 2.

Ce montant sera inscrit sur un compte de charge spécial de Formaposte Sud Est.

## Annexe 5 Modalités financières

**Formaposte Sud Est  
1 alternant organisateur**

**Licence professionnelle logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale  
IUT Lumière Lyon 2**

**Du 28 septembre 2020 au 27 septembre 2021 - 12 Mois**

Charges pédagogiques et d'enseignement	Nombre d'alternants	Coût de la formation	Total
- Face à Face pédagogique - Frais de fonctionnement pédagogiques, administratifs, de locaux, de déplacements - Rémunération du personnel enseignant et non enseignant, y compris le suivi individuel	1	550*10 €	5 500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			5 500 €
<b>REPARTITION DES VERSEMENTS</b>			
1er versement* au janvier 2021			2 500 €
2ème versement au septembre 2021			2 500 €

\* Le premier versement sera lié au retour de la convention signée et l'ensemble des versements sera effectué à réception des factures correspondantes. Le solde s'appuiera sur le bilan qualitatif et quantitatif fourni par l'IUT Lumière Lyon 2.

Seules les prestations prévues et fournies par l'IUT Lumière Lyon 2 seront réglées.

L'ensemble des règlements sera basé sur le relevé de présence des alternants.

Au-delà de 12 mois après la date de fin de formation, plus aucun règlement ne sera effectué.

Formaposte Sud Est acquittera le montant total des frais de formation auprès du service comptabilité de l'IUT Lumière Lyon 2.

Ce montant sera inscrit sur un compte de charge spécial de Formaposte Sud Est.

## Annexe 6 Bilan qualitatif et quantitatif

Date du bilan :
Diplôme ou qualification :
Durée de la formation en mois :

<b>Résultats</b>
Nombre d'apprenants inscrits :
Nombre de ruptures :
Nombre d'apprenants présentés à l'examen :
Nombre d'apprenants diplômés :
Taux d'insertion professionnelle :
Taux de poursuite d'études :

Fait à :

Le :

Signature :



**Auto-évaluation annuelle des partenaires éducatifs**  
(cf. indicateurs du référentiel QUALIOPI et engagements opérationnels)

Guide d'auto-évaluation : exemples d'illustrations

**Mise en œuvre des engagements conventionnels et des directives issues de la démarche qualité QUALIOPI déléguée au partenaire éducatif par convention**

*Mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...)*

*Mise en place d'un positionnement et d'une évaluation des acquis à l'entrée de la formation*

*Transmission des relevés de présence*

*Coordination de l'équipe pédagogique*

*Evaluation des compétences des différents intervenants internes et/ou externes*

*Entretien et développement des compétences des personnels*

*Veille sur les innovations pédagogiques et technologiques*

*Mises en œuvre d'un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté*

*Mise à disposition des apprenants des ressources pédagogiques*

*Réalisation d'une visite entreprise par an et par apprenant*

*Actions mises en place pour garantir conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.*

*Information de Formaposte Sud Est sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours*

*Mise en place d'actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude.*

*Mise en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations, remontées en comité de pilotage*

Exemples d'illustration et/ou preuve (liste non exhaustive)
Document attestant la conformité des locaux pour l'accueil du public, document unique, matériel adéquat, plateaux techniques...
Joindre la matrice de positionnement ou expliquer le processus et les outils de positionnement (entretien, tests, QCM, mises en situation...) Copie du mail d'envoi des positionnements à Formaposte des apprenants de l'année en cours...
Explication du process mis en place pour la transmission des feuilles de présence (qui, à quelle fréquence...)
Explication des modalités de coordination interne
Process et support d'évaluation
Plan de développement des compétences
Abonnements, réseaux...
Mise en place de projets spécifiques d'activités sportives, ateliers culturels, éducation aux écrans, culture à l'exercice de la citoyenneté, restauration, foyer, internat...
Supports de cours, abonnements, centre de ressources, espace numérique de travail...
Planning et comptes rendus de visite
PV d'examen, récépissé d'inscription à l'examen...
Forum des métiers, ateliers de TRE, visite d'entreprise...
Processus d'amélioration continue, plan d'actions...